

CITROEN BERLINGO VAN XL HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N200253)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	130 cv 6 ch (96kw)
CO2	149 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	0
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	19/08/2025

Couleur
BLANC KAOLIN

24.980 € TVAC

-29% sur prix cat.

OPTIONS

3 Places - Accès et démarrage mains libres - Aide au stationnement arrière - Aide au stationnement avant - Avertissement d'angle mort" - Banquette 2 places modulable avec fonction bureau - Camera Surround Rear Vision - Chargeur à induction pour smartphones - Climatisation automatique bizone - Radio DAB - Allumage automatique des feux et détecteur de pluie - Frein de stationnement électrique - Système de navigation - Palettes au volant - Phares antibrouillard - Plancher bois - Reconnaissance des panneaux de signalisation - Rétroviseurs extérieurs noirs - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Siège conducteur réglable en hauteur - Siège conducteur à réglage lombaire - Trappe de transport - USB -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - Écran tactile - freinage actif d'urgence - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - porte coulissante à droite - portes arrière tôlées 180° (2) - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en longueur - siège passager simple - système de contrôle de traction asr - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.